

Il n'y a eu aucune consultation. En fait, on peut probablement parler d'exclusion. Il n'y a eu aucune discussion des modifications que devait apporter la partie III de ce projet de loi.

• (1300)

Nous comprenons qu'après huit ans de pouvoir, le gouvernement hésite un peu à procéder à des consultations. Il a complètement dévalorisé le terme. Il prétend consulter, il invite des gens, il semble écouter, mais il agit à sa guise.

C'est ainsi qu'il entend les consultations. Je suppose que l'on ne devrait pas le blâmer de ne pas avoir tenu de consultations dans ce cas-ci, puisque personne ne juge que les consultations que ce gouvernement a tenues au cours des dernières années n'ont eu le moindre intérêt pour les personnes visées par les changements.

Je pourrais vous donner des exemples précis de consultations qui n'ont rien apporté aux personnes visées. Regardez l'agriculture, un domaine pour lequel nous avons eu des milliers d'heures de consultation. Rien de ce qui a été dit alors n'a jamais été pris en considération lors de la prise des décisions touchant l'agriculture. Les décisions ont été le fait de bureaucrates et, dans certains cas, de députés d'en face.

C'est la même chose en ce moment dans le domaine du développement. Le ministre du développement est présent. On procède à beaucoup de changements qui n'ont rien à voir avec les personnes visées, les Canadiens.

J'estime que nous devrions suivre les recommandations faites par ceux qui sont directement touchés et ne pas désorganiser l'attribution de subventions ou le processus d'aide à la recherche et aux arts au Canada.

Éliminons la partie III et procédons à une étude complète de ce qu'il faudrait pour, peut-être, économiser mieux que nous le faisons présentement. On n'a de véritable démocratie que si les personnes gouvernées sont d'accord.

Je voudrais donner à la Chambre l'opinion de certaines personnes qui seront particulièrement touchées par la partie III du projet de loi C-93.

Il y a, par exemple, l'Association canadienne des professeurs d'université qui dit qu'il n'y a pas eu la moindre consultation des membres du CRSH et que l'on n'a pas donné de raison satisfaisante justifiant cette mesure.

Elle dit encore:

Tout ce que l'on nous offre, pour le moment, c'est la promesse que la fusion, pour former un nouveau conseil, se fera entre partenaires

### *Initiatives ministérielles*

égaux, de sorte que l'aide fédérale à la recherche dans le domaine des sciences sociales reste indépendante.»

C'est la seule promesse que personne ne croit. Il n'y avait pas d'indépendance avant 1978, lorsqu'on a séparé les deux organismes. Il est peu probable qu'il y en ait maintenant.

Un deuxième groupe est la fédération des sciences sociales. Elle disait la même chose:

Après avoir étudié soigneusement la mesure législative proposée, nous restons inquiets au sujet de l'avenir des sciences sociales dans ce pays.

Une fois de plus, ce groupe visé n'a pas été consulté et n'a certainement pas donné son accord.

L'Association des universités et collèges du Canada et les professeurs d'université ont dit:

Regrouper les sciences sociales et les arts n'a aucun sens.

Ils montrent ensuite comme il est ridicule de retourner à la situation qui prévalait en 1978, sans disposer d'un plan qui soit efficace et sans réaliser d'économies. Enfin, ils proposent plusieurs solutions de rechange tout à fait réalisables et qui devraient être reconnues comme étant ce qu'il faudrait faire au lieu de mettre en oeuvre ce qui est préconisé dans la partie III.

C'est une atteinte à l'essence même de la démocratie. En allant de l'avant avec la partie III du projet de loi C-93, le gouvernement se trouve à empêcher les gens qui sont les plus touchés de dire leur mot et à influencer sur la mesure législative qui va être adoptée à la Chambre.

[Français]

**M. Robitaille:** Je serai bref, monsieur le Président. J'invoque le Règlement. Suite à mon intervention en ce qui a trait aux informations concernant l'économie potentielle de cinq millions de dollars au sujet de laquelle les députés, par la suite, ont manifesté le désir d'obtenir plus d'information, vous me permettez d'apporter quelques précisions pour le mieux-être de cette Chambre. Ces informations, portant sur les économies potentielles, nous ont été fournies par la direction du Conseil des Arts du Canada lors de discussions avec le Conseil du Trésor. À cette étape préliminaire de la réunification. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la seule demande qui avait été faite de la part du député de Regina—Qu'Appelle, c'était de produire un document, s'il en existait un. Est-ce que l'honorable député a un document à déposer?

**M. Robitaille:** Monsieur le Président, si vous m'en donnez l'opportunité, je terminerai très brièvement.